

Bouches-du-Rhône – Emergence d'une communauté hospitalière de territoire

Emmanuelle Quemard | Publié le 31/03/2011 | Mis à jour le 31/03/2011



© CH Edmond-Garcin

Après l'hôpital d'Aubagne, le centre hospitalier de Martigues vient de formaliser un **partenariat** avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM), faisant ainsi émerger une communauté hospitalière de territoire (CHT), structure prévue par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires ([HPST](#)).

Avec ce double rapprochement qui a nécessité dix-huit mois de préparation, la **prise en charge hospitalière** se trouve désormais **optimisée** dans la plus grande partie du département des Bouches-du-Rhône, puisque les trois établissements publics de santé couvrent un bassin de population de plus de **1,3 million d'habitants**.

Dans le détail, l'accord passé entre l'AP-HM et les deux sites périphériques consiste à **rationaliser les filières de soins** en permettant à des spécialistes marseillais d'assurer certaines consultations ou interventions à Aubagne et à Martigues, lorsque ces centres hospitaliers éprouvent des difficultés de recrutement dans certaines disciplines.

Concrètement, entre le centre hospitalier de Martigues et le centre hospitalier universitaire (CHU) Marseille-Nord, des complémentarités sont déjà instaurées dans les unités de cardiologie et de chirurgie. Elles se traduisent par un **partage de praticiens**, par l'échange de matériel et par des projets d'**achats élaborés en commun**. Dans les prochains mois, la démarche sera étendue à d'autres disciplines : radiothérapie, télé-radiologie, soins de suite et soins palliatifs...

Parallèlement, à Aubagne, le centre hospitalier Edmond-Garcin vient de recruter à temps partiel cinq praticiens issus des hôpitaux du sud de la métropole phocéenne. Si trois d'entre eux occupent des postes vacants, les deux autres recrues permettent de créer dans la cité de Marcel Pagnol un nouveau service dédié à la chirurgie viscérale pédiatrique et à la chirurgie réparatrice.